



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 109396

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois souhaite attirer l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur la prétendue simplification des démarches administratives dans le cadre de travaux bénéficiant de la TVA à 5,5 %. Saisi par de nombreux artisans et fédérations d'artisans, il se fait l'écho de quelques interrogations au sujet des modèles d'attestation et notamment celui dit « super simplifié » qui semble exclure tout type de travaux. En effet, toutes les prestations, par exemple, des installateurs électriciens affectent obligatoirement les installations électriques ou les systèmes de chauffage. Ainsi, la plus petite intervention imposera au client de remplir l'attestation « simplifiée » qui comporte trois feuillets lesquels sont accompagnés de quatre pages de notice d'explication. Pour éviter ce poids administratif, les fédérations des artisans préconisent de corriger l'attestation dite « super simplifiée » de la façon suivante : « les travaux réalisés : 1 - n'affectent ni les fondations (...) hors ravalement ; 2 - n'affectent en aucun cas l'un au moins des éléments de second oeuvre figurant ci-dessous ». Quant à l'attestation dite « simplifiée » qui devrait être, selon eux, mise en page sur un recto-verso, il serait judicieux de modifier quelques éléments informatifs et notamment l'alinéa qui précède le tableau de la page 1 afin que soit mieux assimilé le fait que le taux de la TVA de 5,5 % est applicable si l'affectation de l'un des lots est inférieure à 66 % alors que tous les autres sont affectés à 100 %. Il lui demande de quelle façon il compte répondre aux attentes des professionnels.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109396

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11526